

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 637 autorisant le remboursement à M. Magendie (Edmond), député de la C.F.S., élu le 17 juin 1951, de son cautionnement, de 3090 litres d'essence et le paiement du prix moyen forfaitaire de l'affichage électoral .

n° 637

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
27 juin 1951

Numéro JO  
n° 8 du 01/08/1951

Date du numéro  
1 août 1951

### TEXTE INTÉGRAL

Le Trésorier-Payeur de la Côte Française des Somalis est autorisé à rembourser à M. Magendie (Edmond), député de la Côte Française des Somalis, élu le 17 juin 1951 : 1° Le cautionnement de vingt francs (20.0000 fr.) prévu par l'article 12 de la loi n° 51-586 du 23 mai 1951 et versé à la Caisse des Dépôts et Consignations contre remise d'un récépissé n° 195 du 23 mai 1951; 2° Le prix moyen forfaitaire de cent cinquante francs Djibouti (150 fr.) par emplacement d'affichage, soit mille cinquante cents francs (1.500 fr.) Djibouti; 3° Le prix de trois cents litres d'essence auto à 19 fr. 80 Djibouti le litre, soit cinq mille neuf cent quarante francs (5.940 fr.).